

# LE CERTIFICAT DE RÉALISATION

## Comprendre son parcours !

Connectez-vous à votre espace personnel sur notre site internet et compléter le certificat de réalisation.

[MON ESPACE](#)**1**

### COMPLÉTUDE DE VOTRE IDENTITÉ

Vous personnalisez les champs obligatoires dans le menu « votre identité ».

Si vous demandez la certification dématérialisée, vous devez fournir votre KBIS et la lettre de consentement.

**2**

### SAISIE DES HEURES

Dans l'onglet « certificat de réalisation » du dossier, vous saisissez les heures réalisées du mois (heures par jour ou par demi-journée).

**3**

### CERTIFICATION DES HEURES

Vous certifiez le nombre d'heures saisies :

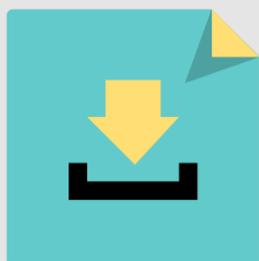
- par impression, signature et ajout en pdf du certificat
- par validation à 4 chiffres (si version dématérialisée choisie)

**4**

### VALIDATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire contrôle et certifie ses heures en formation.

- Si validation par le bénéficiaire = étape 5.
- Si contestation, l'organisme de formation est alerté et invité à corriger sa saisie (étape 3)

**5**

### GÉNÉRATION DU CERTIFICAT

Génération du Certificat de réalisation PDF téléchargeable dans tous les espaces

**6**

### IMPORTATION DES HEURES

Importation des heures du certificat de réalisation dans le système d'information de Transitions Pro